

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 102

45 – LOIRET

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ORLÉANS

Ventes et cessions

402 289 912 RCS Orléans.

S.C.I. ADMON.

Forme : Société civile immobilière.

Capital : 4770.00 EUR.

Adresse : 2, rue de la Rotonde, 45240 La Ferté Saint-Aubin.

Précédent propriétaire : 420 533 580 RCS Orléans. **DAME.**

Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : S.C.I. ADMON

Forme : Société civile immobilière *Adresse du siège* : 2 rue de la Rotonde 45240 La Ferté Saint-Aubin *Capital* :

4770.00 EUR *Numéro unique d'identification* : 402289912 *Lieu d'immatriculation* : Orléans. Société absorbée :

DAME *Forme* : Société à responsabilité limitée *Adresse du siège* : 1 allée de la Chavannerie 45240 La Ferté Saint-

Aubin *Capital* : 7622.45 EUR *Numéro unique d'identification* : 420533580 *Lieu d'immatriculation* : Orléans.

Évaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 656983.00 EUR -

passif de 18162.00 EUR. *Rapport d'échange des droits sociaux* : La valeur nette des apports s'élèverait à 638 821

euros. En rémunération de cet apport net, 4 375 parts nouvelles de 1 euros de valeur nominale chacune,

entièrement libérées, seraient créées par la société SCI ADMON à titre d'augmentation de son capital social de 4

375 euros. Le rapport d'échange des droits sociaux retenu sera fixé à 4 375 parts nouvelles de la société SCI

ADMON en échange des 500 parts composant le capital social de la société DAME ou encore à 8,75. La fusion est

soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les assemblées générales

extraordinaires des deux sociétés. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2021, d'un point de vue

comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société DAME depuis le 1er janvier

2020 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société SCI ADMON La

société DAME sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. . Montant

de la prime de fusion / scission : 634446.00 EUR. *Date du projet commun de fusion* : 26.10.2021. *Date et lieu du*

dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société S.C.I. ADMON : 27.10.2021 (au

greffe du tribunal de commerce de Orléans). Pour la société DAME : 27.10.2021 (au greffe du tribunal de

commerce de Orléans)..